



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2018

OBJET :

DE-18-12-1-02) AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT Y COMPRIS A CARACTERE PLURIANNUEL JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'an deux mille dix-huit, le mercredi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le vendredi 07 décembre 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, Mme KAMINSKA, Mme TOP, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme POMMIER.

Absents excusés : M. LOUVIGNÉ (pouvoir à M. LEBEAU), Mme VALVERDE (pouvoir à Mme LE BIDEAU), Mme MAFFRE-BOUCLET (pouvoir à M. STEIN), Mme COMBE (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif pour l'exercice 2018 ;

Vu le budget supplémentaire pour l'exercice 2018 ;

Vu les décisions modificatives du budget pour l'exercice 2018 ;

Considérant qu'il convient de permettre d'engager des dépenses d'investissement avant le 15 avril 2019 ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 10 décembre 2018,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019, l'engagement, la liquidation et le paiement des dépenses d'investissement suivantes :

- Budget Principal :

CHAPITRES	INTITULES	BUDGETE 2018	CREDITS AUTORISES
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	2 169 076,05	542 270,00
Chapitre 204	Subvention équipement aux personnes privées	4 793 739,25	1 198 435 ,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 344 445,81	836 112,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	11 264 702,08	2 816 176,00
Chapitre 45 - opération 45810	Autres immobilisations financières	1 552 572,24	388 144,00
Opération 23	Projet de ville	4 542 292,64	1 135 574,00
Opération 27	Ecole Mirabeau (Simone-Veil)	8 197 352,30	2 049 339,00

- **Budget Annexe Marché d'approvisionnement :**

CHAPITRES	INTITULES	BUDGETE 2018	CREDITS AUTORISES
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	1 250,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	27 271 ,00	6 818,00

- **Budget Annexe Centre Aquatique Le Dôme :**

CHAPITRES	INTITULES	BUDGETE 2018	CREDITS AUTORISES
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	287 039,98	71 760,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	6 000,00	1 500,00

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé